



Rapport du Conseil communal au Conseil général à l'appui d'une demande de crédit de 1'941'000 fr. destiné à financer des travaux d'aménagements et d'entretiens au chemin des Landions

Madame la présidente,
Madame, Monsieur,

1. Introduction

Le Conseil communal propose régulièrement de réaliser des travaux d'entretien des routes communales et des réseaux souterrains (eaux, électricité, éclairage). Plusieurs rues de la Commune ont ainsi été entièrement assainies ces dernières années, dont en dernier lieu les chemins de la Roussette et de la Baume, la rue des Chavannes, l'avenue François-Borel et la rue des Coteaux. Ces rénovations totales permettent non seulement d'entretenir les réseaux souterrains mais également d'aménager de nouvelles infrastructures telles que le séparatif pour les eaux claires. Le choix des rues à assainir est basé sur l'état des infrastructures, notamment souterraines, comme le réseau d'eau potable qui remontent parfois à plus de 90 ans.

Dans le but de poursuivre l'objectif de maintenir la qualité de nos réseaux le Conseil communal propose de procéder à la rénovation du chemin des Landions sur la portion située entre la route de l'Areuse et le chemin des Planches. L'ancienneté des infrastructures souterraines du chemin des Landions justifie leur réfection complète. Les réseaux d'eau potable et d'électricité nécessitent de plus en plus d'interventions pour des réparations ponctuelles et leur remplacement dans cette rue est justifié.



Les travaux proposés comprennent donc le changement de la conduite d'eau potable et des hydrantes, le changement et la mise aux normes du réseau électrique et du réseau d'éclairage public et l'assainissement du collecteur des eaux usées. Conformément au Plan général d'évacuation des eaux (PGEE), l'aménagement d'une conduite d'évacuation des eaux claires est également proposée. En plus, il est prévu d'aménager un trottoir et de remplacer le revêtement de la rue. Par ailleurs, la mise en conformité du réseau d'éclairage public permettra l'installation de lampe LED réglables avec détection de passages et possibilité d'extinction durant la nuit.

A la suite d'un appel d'offres public, un mandat a été confié au bureau d'ingénieurs civils Mauler SA pour étudier l'ensemble des réseaux existants. Le bureau Mauler SA a également pris contact avec les propriétaires des autres réseaux afin d'assurer une coordination pour l'assainissement de leur réseau. La présente demande est basée sur l'étude réalisée par le bureau Mauler SA.

2. Objets de la demande de crédit

2.1. Électricité et éclairage public

Sur la base des informations d'Eli10 SA, gestionnaire de réseau de distribution de la Commune, il est proposé de remplacer partiellement la distribution électrique basse tension (BT) ainsi que l'entier de l'éclairage public. Il est donc prévu de mettre en place une nouvelle batterie de 4 tubes PE DN 120 mm. Les tubes, posés à une profondeur de 60 cm seront enrobés de sable. Il est également prévu de mettre en place une nouvelle armoire de commande ainsi que la pose de chambres « Gatic » au droit des armoires pour faciliter la distribution. De nouveaux câbles d'alimentation seront tirés dans des tubes PE DN 80 mm pour reprendre les introductions privées.

Pour la partie éclairage public, Eli10 SA propose une mise en conformité complète du réseau dans le secteur qui nécessite une nouvelle implantation des mâts, un tous les 30 m environ. Un nouveau PE DN 60 mm sera mis en place avec la batterie électrique. Il est prévu de tirer un nouveau câble et de mettre en place 12 nouveaux mâts avec des luminaires LED réglables avec détection.

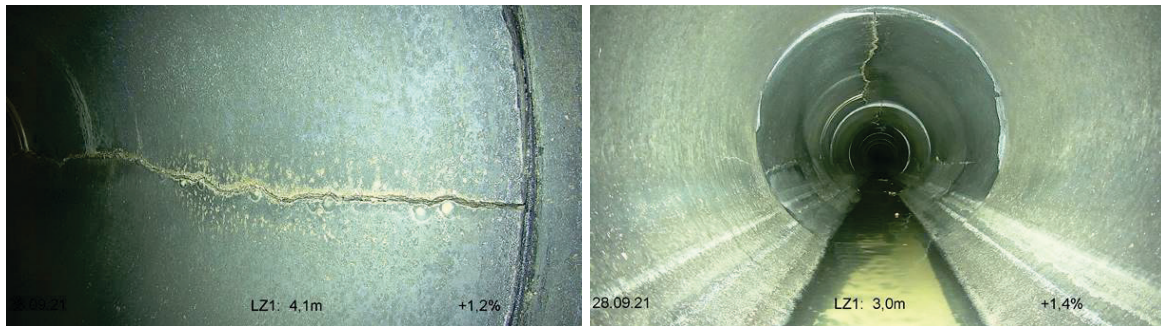
A noter que le devis consolidé comprend les travaux de génie civil nécessaires à la mise en place de la nouvelle batterie. Les travaux de câblage ont été devisés par Eli10 SA.

2.2. Eau potable

Les travaux proposés consistent à remplacer la conduite actuelle en Eternit DN 100 mm qui est très vétuste et qui cède régulièrement, par une nouvelle conduite en fonte DN 150 mm. La longueur de remplacement est de plus de 210 m. La pose de cette nouvelle conduite permettra de réaliser le bouclage avec la conduite d'eau du chemin des Planches et ainsi avoir une meilleure distribution d'eau et améliorer la couverture incendie du quartier. Pour des raisons de protection contre le gel, cette dernière sera posée à une profondeur minimale de 1,2 m sur tuyau et enrobée de sable. Les introductions des immeubles seront contrôlées et, au besoin, remplacées (aux frais des propriétaires).

2.3. Evacuation des eaux

Du point de vue de l'évacuation des eaux, la mise en séparatif du chemin des Landions constitue une mesure du PGEE sanctionnée en 2000. Actuellement, le chemin des Landions est équipé d'un collecteur d'eaux mixte (système unitaire) DN 950 mm en béton. Il a été inspecté par caméra en septembre 2021. Son état général ne permet pas de le conserver pour l'évacuation des eaux usées, car il présente des défauts structurels et son étanchéité n'est pas garantie. Pour le maintenir dans sa fonction d'évacuation des eaux usées, il devrait être chemisé ponctuellement sur environ 150 m.



Pour l'évacuation des eaux claires, le projet consiste dans la pose d'un nouveau collecteur en PP de 315/400 mm de diamètre sur une longueur totale de plus de 350 m. Les diamètres des conduites correspondent aux calculs hydrauliques réalisés dans le cadre de ce projet. Les tuyaux sont enrobés de gravier. Les eaux de surface des places privées et toitures des bâtiments bordiers seront si possible raccordées à des dispositifs d'infiltration ou au nouveau collecteur. Ces travaux sont à la charge des propriétaires avec une participation communale à raison de 20 %, maximum 2'000 fr. par bâtiment.

2.4. Aménagement de surface

Le gabarit actuel de chaussée est composé de voies de circulation de largeur totale très variable qui va de 3,66 m à 5,2 m. Il n'y a pas de trottoir. La vitesse est actuellement limitée à 30 km/h. Six places de parc sont situées à l'est de ce tronçon.

Le projet prévoit un réaménagement de surface adapté à une modération de trafic à 30 km/h sur l'intégralité du tronçon ainsi que l'intégration d'un trottoir au nord de 2 m afin de sécuriser la circulation piétonne. Le Service des ponts et chaussées a été consulté afin de déterminer le gabarit de circulation minimum, tout en restant dans des gabarits normés, afin de donner plus d'espace au trottoir. Le futur gabarit de chaussée sera composé d'une voie de circulation bidirectionnelle de 4,5 m et d'un trottoir au nord de 2 m. Des réductions locales de largeur de chaussée avec perte de priorité sont prévues afin de réduire la vitesse de passage et apporter plus de sécurité aux piétons. Les places de parc existantes seront conservées. La fondation de chaussée sera entièrement reconstruite par la mise en place d'une couche de grave GNT d'une épaisseur de 50 cm sous la chaussée. Deux couches d'enrobé dense sont prévues: ACT 16N, épaisseur 60 mm comme couche de base et AC11 N épaisseur 40 mm comme couche de roulement.

3. Infrastructures souterraines des services tiers

Tous les services tiers ont été consultés dans le cadre de l'élaboration de ce projet. On trouve ci-dessous une synthèse des intentions de chacun. Les coûts de ces travaux sont intégralement à la charge de ces services et n'influencent donc pas la demande de crédit. Ils sont en revanche intégrés au projet pour une question de planification des travaux.

- Swisscom SA, souhaite profiter des travaux pour construire plusieurs chambres de visites et poser des couvercles « Gatic » sur les chambres existantes.
- Sitebco, fournisseur du réseau de communication par câble, prévoit d'ajouter deux armoires combinées aux armoires électriques et de poser un tube PE 100 mm supplémentaire dans la batterie de tube électrique. Des remplacements de câbles dans les tubes existants sont également envisagés.
- Cadbar SA prévoit le raccordement de plusieurs bâtiments privés au réseau de chauffage à distance.
- Viteos SA ne prévoit pas de travaux sur la conduite de gaz
- Groupe E SA ne prévoit aucune adaptation de son réseau électrique à haute tension.

4. Montant de l'investissement

Sur la base des devis estimatifs des travaux de génie civil, d'appareillage d'eau potable et d'eaux usées, l'électricité et l'éclairage public, l'investissement à consentir pour l'ensemble des travaux communaux pour la réfection du chemin des Landions se décompose comme suit :

	Coût détaillé	Coût total	Coût total arrondi
4.1. Infrastructures souterraines			
• Réseau d'électricité BT (HT)			
Travaux de génie civil	Fr. 233'000.-		
Travaux de câblage	Fr. 260'000.-		
Ingénieur/géomètre/divers	Fr. 31'019.-	Fr. 524'019.-	Fr. 524'000.-
• Réseau d'éclairage public (TTC)			
Travaux de génie civil	Fr. 72'000.-		
Travaux de câblage	Fr. 59'000.-		
Ingénieur/géomètre/divers	Fr. 8'242.-		
TVA 7,7%	Fr. 10'722.-	Fr. 149'964.-	Fr. 150'000.-
• Evacuation des eaux claires (HT)			
Travaux de génie civil	Fr. 504'000.-		
Ingénieur/géomètre/divers	Fr. 31'711.-	Fr. 535'711.-	Fr. 536'000.-
• Evacuation des eaux usées (HT)			
Travaux de génie civil	Fr. 127'000.-		
Ingénieur/géomètre/divers	Fr. 7'991.-	Fr. 134'991.-	Fr. 135'000.-
• Réseau d'eau potable (HT)			
Travaux de génie civil	Fr. 107'000.-		
Travaux d'appareillage	Fr. 89'000.-		
Ingénieur/géomètre/divers	Fr. 12'332.-	Fr. 208'332.-	Fr. 209'000.-
4.2. Chaussée et trottoir (TTC)			
• Travaux de génie civil	Fr. 327'000.-		
Ingénieur/géomètre/divers	Fr. 20'575.-		
TVA 7,7%	Fr. 26'763.-	Fr. 374'338.-	Fr. 375'000.-
4.3. Signalisation et marquage (TTC)			
• Signalisation et marquage	Fr. 10'000.-		
Ingénieur/géomètre/divers	Fr. 629.-		
TVA 7,7%	Fr. 818.-	Fr. 11'447.-	Fr. 12'000.-
Investissement total			Fr. 1'941'000.-

Nota : Dans le tableau ci-dessus, les charges suivantes sont réparties au prorata de chacune des positions (montant hors TVA) :

- Honoraires de géomètre	Fr. 25'000.-
- Constats de preuves à futur	Fr. 10'000.-
- Honoraires projets et conduite des travaux	Fr. 65'000.-
- Frais divers et servitudes	Fr. 12'500.-

En outre, pour les chapitres comptables dans lesquels la Commune est soumise à la TVA, le montant du crédit est calculé hors taxes (HT), car l'impôt préalable peut être récupéré. Pour les autres chapitres (non soumis à la TVA), le montant du crédit est calculé toutes taxes comprises (TTC), car l'impôt préalable ne peut pas être récupéré et reste donc à charge de la Commune.

Les travaux de construction du collecteur d'eaux claires pourront faire l'objet de l'octroi d'une subvention cantonale qui est de l'ordre de 40 % des coûts reconnus, soit un montant d'environ 210'000 fr.

5. Impact sur la durabilité

- Social :
La rénovation des réseaux souterrains communaux permet aux habitants de ce quartier de bénéficier d'une prestation sûre tant au niveau de la fourniture électrique qu'au niveau de l'approvisionnement en eau. La rénovation de la chaussée dimensionnée pour une vitesse de 30 km/h et l'aménagement d'un trottoir augmente la sécurité générale et celle des piétons en particulier.
- Économique :
Il est proposé d'installer des luminaires équipés de détecteurs de mouvements permettant l'adaptation de l'éclairage public en fonction de la circulation des véhicules et des piétons. La fréquentation de cette route étant relativement faible, celle-ci se prête bien à l'installation d'une telle technologie. Des économies d'énergie sont ainsi réalisées.
- Environnemental :
Le choix d'installer des luminaires équipés de détecteurs de mouvements permet de diminuer les émissions lumineuses et ainsi de réduire l'impact de l'éclairage sur les écosystèmes. L'aménagement d'une conduite pour les eaux claires diminue également le volume d'eau qui doit être traité par la station d'épuration.

6. Conclusions

Vu ce qui précède, le Conseil communal demande au Conseil général d'accorder le crédit destiné à financer des travaux d'aménagements et d'entretiens du chemin des Landions en adoptant le présent rapport et l'arrêté annexé.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire et nous vous prions d'agréer, Madame la présidente, Madame, Monsieur, l'assurance de notre parfaite considération.

Cortailod, le 25 novembre 2021

Au nom du Conseil communal
Le président Les chefs des dicastères
Christian Mamin Olivier Félix
Christian Haenseler

PROJET

Arrêté du Conseil général accordant au Conseil communal un crédit de 1'941'000 fr. destiné financer des travaux d'aménagements et d'entretiens au chemin des Landions

Le Conseil général de la Commune de Cortaillod ;

Vu le rapport du Conseil communal du 25 novembre 2021 ;

Vu la loi sur les communes du 21 décembre 1964 ;

Vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes du 24 juin 2014 ;

Vu le règlement général de Commune du 9 novembre 2015 ;

Vu le règlement communal sur les finances du 9 novembre 2015 ;

Entendu la Commission des travaux publics et de l'environnement ;

Entendu la Commission des infrastructures et de l'énergie ;

Entendu la Commission financière ;

Sur la proposition du Conseil communal ;

arrête

Article premier : Un crédit de 1'941'000 fr. est accordé au Conseil communal pour financer des travaux d'aménagements et d'entretiens au chemin des Landions.

Article 2 : La dépense sera portée aux comptes des investissements :

- a) n°50100.21 / 61500 pour la part touchant à l'éclairage public, soit 150'000 fr., et amortie au taux de 5 % ;
- b) n°50100.22 / 61500 pour la part touchant à la structure de la route, soit 375'000 fr., et amortie au taux de 2 % ;
- c) n°50100.23 / 61500 pour la part touchant à la signalisation et aux marquages routiers, soit 12'000 fr., et amortie au taux de 25 % ;
- d) n°50320.13 / 71010 pour la part touchant le réseau d'eau potable, soit 209'000 fr., et amortie au taux de 1.25 % ;
- e) n°50320.14 / 72010 pour la part touchant le réseau d'évacuation des eaux usées, soit 135'000 fr., et amortie au taux de 2 % ;
- f) n°50320.15 / 72030 pour la part touchant le réseau d'évacuation des eaux claires, soit 536'000 fr., et amortie au taux de 2 % ;
- g) n°50340.20 / 87110 pour la part touchant le réseau d'électricité, soit 524'000 fr., et amortie au taux de 3 %.

Article 3 : La subvention cantonale équivalente à 40% des coûts reconnus, soit 210'000 fr. environ, viendra en diminution du montant mentionné à l'article 2, lettre f).

Article 4 : Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.

Article 5 : Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

Cortailod, le 16 décembre 2021

Au nom du Conseil général	
La présidente	Le secrétaire
Anneline Straubhaar	Michel Jeanneret

Réf. 011.000.1

C:\users\j\mparoz\appdata\local\microsoft\windows\netcache\content.outlook\mz45axxy\rapp_credit-landions.docx